

## INTERPELLATION

# 3.03/05

### « Un poste de travailleur de rue reconnu par les autorités cantonales ? »

Il y a deux ans, un poste de travailleur de rue était mis en place à Delémont dans le cadre d'un projet pilote. Ce projet à durée déterminée était initié par notre commune et l'association Trans-AT. Il est arrivé au terme de son expérimentation. Mais pour des raisons budgétaires, le Conseil communal a décidé de ne pas reconduire immédiatement ce poste.

Malheureusement, les problèmes auxquels sont confrontés certains jeunes aujourd'hui, n'ont pas disparus pour autant !

Le travailleur de rue est une personne de confiance, présente dans le terrain, auprès des jeunes. De ce fait, il identifie souvent mieux leurs problèmes que les parents, les professeurs ou la police. Sa seule présence d'adulte, neutre et sans préjugé, permet de désamorcer bien des conflits.

Dans le quotidien jurassien du mois passé, nous lisons avec intérêt que le Conseil communal envisageait de proposer un modèle susceptible d'être reconnu au niveau cantonal. Cette démarche nous paraît extrêmement intéressante. Une reconnaissance cantonale de ce poste permettrait son financement par le biais de la répartition des charges entre l'Etat et les communes. Cela signifierait, en cas de création d'un poste de travailleur de rue, une réduction de coût pour notre commune.

Nous souhaiterions avoir quelques précisions concernant l'avancement de ce dossier :

1. Le Conseil communal a-t-il déjà contacté les autorités cantonales ?
2. Si oui, quelle est la réponse cantonale ?
3. En cas de création d'un poste de travailleur de rue et sa reconnaissance cantonale, connaît-on l'économie que cela représenterait pour notre commune ?
4. En cas de non entrée en matière des autorités cantonales, le Conseil communal prévoit-il de concrétiser malgré tout la mise en place d'une structure de travailleur de rue ?
5. Et si oui, dans quel délai ?

Pour le groupe socialiste

S. ERARD JÄKEL  
Sarah Erard Jäkel

*Erard*  
*S. Erard Jäkel*  
*F. Chétela*  
*Chétela*  
*Stallman*  
*D. Chétel*  
*P. Bult*  
*NA Rebetez*